

# COMMUNE D'UPIÉ (DRÔME) PLAN LOCAL D'URBANISME

## REVISION GÉNÉRALE

DOSSIER D'ARRÊT ET D'ENQUÊTE PUBLIQUE

REVISION PRESCRITE LE 10 JUILLET 2020  
PROJÉ ARRÊTÉ LE 4 MARS 2024



RÉSUMÉ NON TECHNIQUE  
ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE





# Evaluation environnementale du PLU d'Upie

Résumé non technique

*Février 2024*



41 av. des Ribas, 13 770 Venelles, France, +33 (0)4 42 20 12 57

[www.mtda.fr](http://www.mtda.fr)

[mtda@mtda.fr](mailto:mtda@mtda.fr)



## Table des matières

<b>1 Méthodologie.....</b>	<b>3</b>
<b>2 Articulation .....</b>	<b>5</b>
<b>3 Description de l'état initial de l'environnement, des effets probables du PLU sur l'environnement et la santé humaine et de l'application de la séquence de mesures ERC.....</b>	<b>6</b>
3.1 Climat, air, énergie .....	7
3.2 Milieux naturels .....	10
3.3 Paysage et patrimoine.....	15
3.4 Ressources naturelles.....	18
3.5 Risques .....	21
3.6 Pollutions et nuisances.....	21
3.7 Analyse des incidences sur les sites Natura 2000 .....	28
<b>4 Indicateurs .....</b>	<b>29</b>

# 1 Méthodologie

L'évaluation environnementale est réalisée conformément à l'ordonnance du 3 juin 2004 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement et au décret du 27 mai 2005 relatif à l'évaluation des incidences des documents d'urbanisme sur l'environnement. De même, elle suit scrupuleusement les exigences de l'Article R.151-3 du code de l'urbanisme.

L'évaluation environnementale est une démarche qui permet de s'assurer que l'environnement est effectivement pris en compte, dans les mêmes conditions que les autres thématiques abordées dans le document d'urbanisme, afin de garantir un développement équilibré du territoire. Elle est l'occasion de répertorier les potentialités environnementales de celui-ci et de vérifier que les orientations, envisagées dans le document d'urbanisme, ne leur portent pas atteinte.

La démarche de l'évaluation environnementale comporte plusieurs phases d'étude :

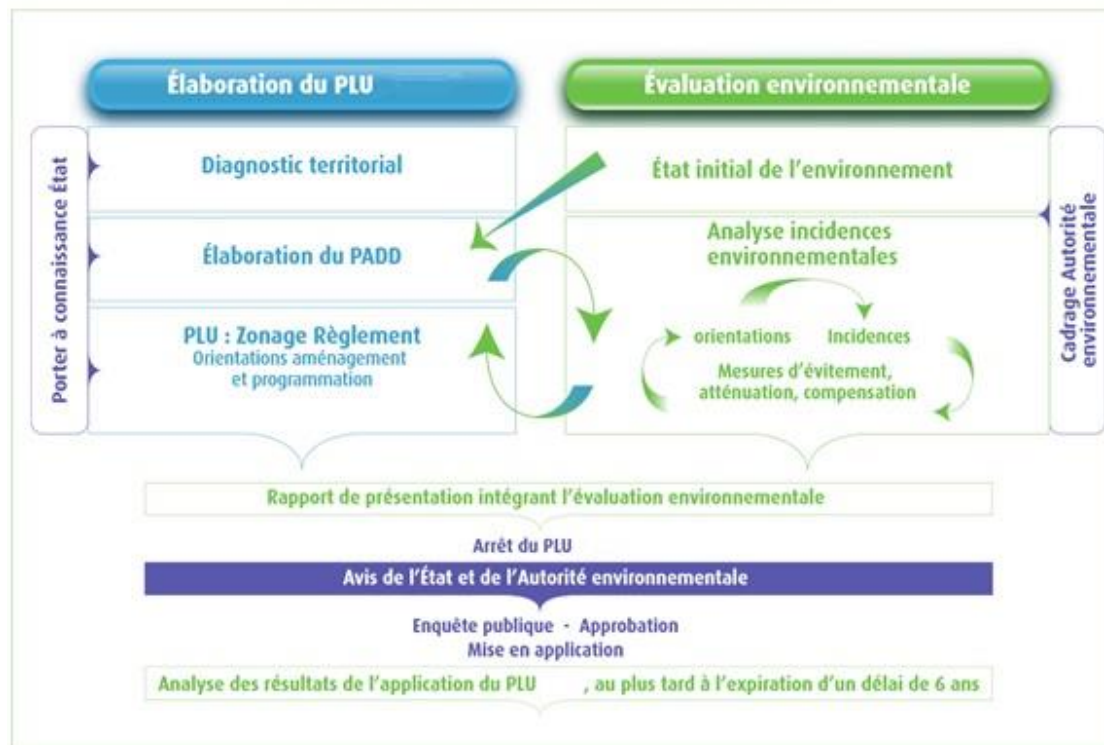
- l'analyse de l'état initial de l'environnement dégagant les enjeux et les objectifs environnementaux ;
- l'évaluation des incidences des orientations sur l'environnement, à chaque étape de l'élaboration du projet ;
- la recherche de mesures réductrices et correctrices d'incidences, sur la base de l'évaluation ;
- le suivi et le bilan des effets sur l'environnement, lors de la mise en œuvre du document d'urbanisme au moyen d'indicateurs.

La méthode utilisée a consisté à intégrer les préoccupations environnementales tout au long des différentes phases d'élaboration du PLU, selon une démarche itérative.

La représentation schématique ci-dessous présente les grandes étapes de la méthodologie d'évaluation environnementale itérative utilisée.



### La démarche d'évaluation environnementale

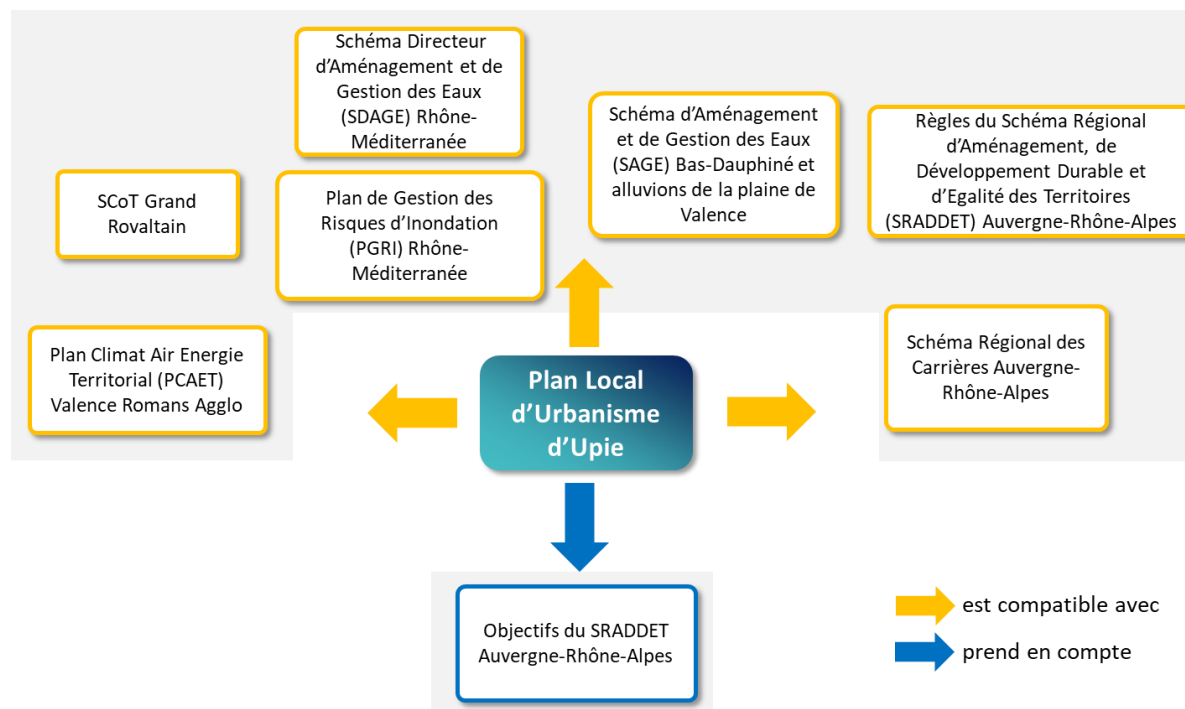


Source : Commissariat général au développement durable et Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages

## 2 Articulation

Le PLU d'Upie s'inscrit au sein d'un ensemble de textes et de documents existants. Afin de maintenir la cohésion de cet ensemble, un des objectifs du rapport environnemental est d'analyser la cohérence du PLU avec ces documents.

Les rapports juridiques entre le PLU d'Upie et les autres plans, programmes et schémas s'appliquant sur le territoire sont déterminés par le schéma suivant :



Ces rapports juridiques peuvent être la conformité (c'est à dire le respect strict), la compatibilité (c'est à dire ne pas être contraire) ou la prise en compte. Au-delà de la réglementation, le PLU d'Upie et les documents analysés par la suite ne doivent pas présenter d'incohérence majeure.



### 3 Description de l'état initial de l'environnement, des effets probables du PLU sur l'environnement et la santé humaine et de l'application de la séquence de mesures ERC

Pour chaque thématique, les éléments fondamentaux de l'état initial de l'environnement sont expliqués.

Puis un tableau récapitulatif des incidences sur chaque enjeu est présenté avec :

- les éléments du PADD, du zonage, de l'OAP et du règlement induisant :
  - des incidences négatives ;
  - des mesures diminuant les incidences négatives ;
  - des incidences positives ;
- les éventuelles mesures supplémentaires à mettre en place dans le cas où celle intégrées au projet de PLU ne seraient pas suffisantes pour diminuer les incidences négatives identifiées ;
- le bilan des incidences résiduelles sur l'enjeu.

Le code couleur suivant est utilisé pour les incidences :

Incidences négatives	Diminution des incidences négatives	Incidences positives	Mesures supplémentaires	Incidences faibles	Point de vigilance
----------------------	-------------------------------------	----------------------	-------------------------	--------------------	--------------------





## 3.1 Climat, air, énergie



### Climat, air, énergie

#### Climat actuel

- Température moyenne élevée
- Précipitations fluctuantes

#### Changement climatique

- +2°C depuis 1950
- +2°C d'ici 2070
- Le réchauffement pourrait dépasser 4 °C à l'horizon 2070-2100.
- Sécheresse de plus en plus fréquentes

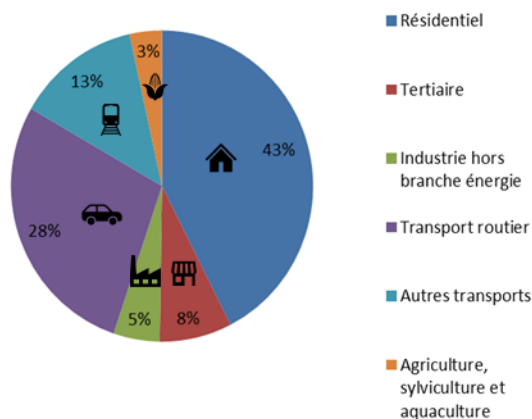
Les forêts et prairies permettent de stocker 40 % des émissions de GES de la commune.

#### Répercussions de l'environnement

- Diminution des ressources en eau
- Impacts sur la santé humaine
- Évolutions des écosystèmes naturels
- Augmentation des risques

#### Consommation d'énergie

Upie, 2017



#### Enjeux

L'anticipation et la limitation des effets du réchauffement climatique

**Structurant**

La diminution de la consommation énergétique en agissant notamment sur l'isolation des bâtiments et le développement des alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle

**Prioritaire**

La limitation des émissions de polluants pour préserver une bonne qualité de l'air

**Prioritaire**

Le développement des énergies renouvelables dans respect des enjeux environnementaux, paysagers, architecturaux et patrimoniaux, en particulier le bois énergie

**Prioritaire**

#### Energies renouvelables

- Bois énergie
- Pompes à chaleur
- Méthanisation agricole
- Solaire photovoltaïque et thermique

> Un potentiel à mobiliser

#### Qualité de l'air

- Relativement bonne qualité
- Enjeux :
  - Ozone



<b>Thématique</b>	Climat, air, énergie
-------------------	----------------------

Incidences négatives	Diminution des incidences négatives	Incidences positives	Mesures supplémentaires	Incidences faibles	Point de vigilance
----------------------	-------------------------------------	----------------------	-------------------------	--------------------	--------------------

Enjeu	L'anticipation et la limitation des effets du réchauffement climatique			
PADD	Zonage	OAP	Règlement	Bilan
Développement communal > augmentation émissions de GES, diminution capacité de stockage de carbone des sols	Artificialisation > diminution capacité de stockage de carbone des sols	Proposition de mode alternatif à l'utilisation de la voiture individuelle en utilisant le réseau de supports piétons existants ou en en créant	Coefficient de biotope Emplacements de vélos exigés dans certains cas	Incidences faibles
Favoriser vélos et déplacements piétons Favorisation proximité équipements	Réduction de 74% des consommations d'espaces naturels agricoles et forestiers par rapport à 2011-2021	OAP TVB (choix essences locales, limiter imperméabilisation, désimperméabiliser)		
Préservation des milieux forestiers et agricoles	Prescriptions graphiques : - Cheminement piétons  Voies cyclables		Plantations doivent être adaptées aux caractéristiques de l'environnement local et au changement climatique	
	Nombreuses zones agricoles et naturelles en zone A et N			

Enjeu	La diminution de la consommation énergétique en agissant notamment sur l'isolation des bâtiments et le développement des alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle			
PADD	Zonage	OAP	Règlement	Bilan
Développement communal > augmentation consommation énergétique	Prescriptions graphiques : - Cheminement piétons - Voies cyclables	Proposition de mode alternatif à l'utilisation de la voiture individuelle en utilisant le réseau de supports piétons existants ou en en créant	Emplacements de vélos exigés dans certains cas	Incidences faibles



Favoriser vélos et déplacements piétons Favorisation proximité équipements				
---	--	--	--	--

Enjeu		La limitation des émissions de polluants pour préserver une bonne qualité de l'air		
PADD	Zonage	OAP	Règlement	Bilan
Développement communal > augmentation émissions de GES et polluants	Prescriptions graphiques : - Cheminement piétons - Voies cyclables	Proposition de mode alternatif à l'utilisation de la voiture individuelle en utilisant le réseau de supports piétons existants ou en en créant	Emplacements de vélos exigés dans certains cas	Incidences faibles
Favoriser vélos et déplacements piétons Favorisation proximité équipements				

Enjeu		Le développement des énergies renouvelables dans respect des enjeux environnementaux, paysagers, architecturaux et patrimoniaux		
PADD	Zonage	OAP	Règlement	Bilan
Favorisation de la production d'énergies naturelles et non fossiles	Secteur pour le photovoltaïque		Autorisation d'installation de photovoltaïque sur certaines zones dédiées	Point de vigilance (milieux naturels avec des enjeux biodiversité sur une zone photovoltaïques)





## 3.2 Milieux naturels



### Milieux naturels

#### Observations espèces faune LPO :

- 88 oiseaux
- 215 Chiroptères
- 11 mammifères
- 11 papillons
- 7 amphibiens
- 10 reptiles



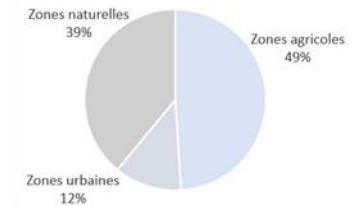
#### 400 espèces végétales observées dont :



- 9 % menacées au niveau régional
- 1 espèce de la directive Habitats (fragon petit-houx, *Ruscus aculeatus*)

#### Diversité de milieux

- Milieux humides
- Milieux forestiers
- Milieux ouverts



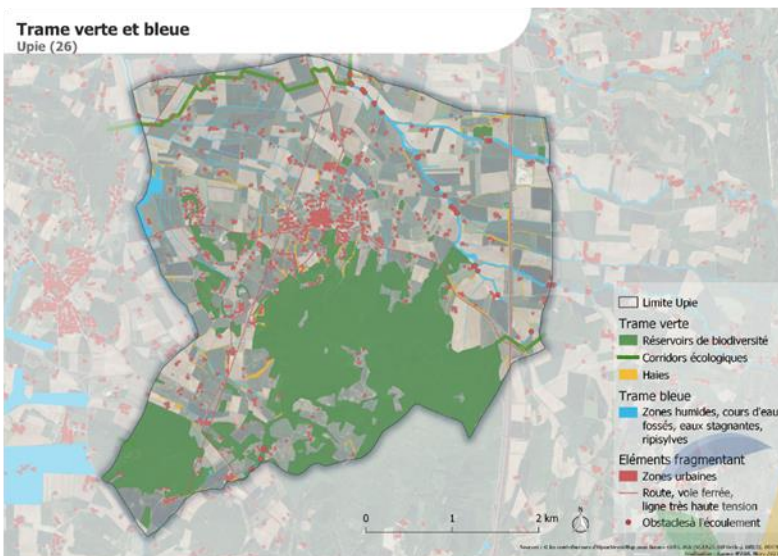
#### Effets du changement climatique déjà visibles

Pression foncière notamment dans les zones agricoles

#### 3 Plans Nationaux d'Action

- Chiroptère
- Cistude d'Europe
- Loutre d'Europe

#### Enjeux



La préservation de la trame verte

- en préservant les réservoirs de biodiversité
- en favorisant les corridors entre ces espaces

Structurant

La préservation de la trame bleue (zones humides, fossés humides, cours d'eau et leurs abords (berges et ripisylves))

Structurant

La préservation de la biodiversité en milieu agricole

- en favorisant les pratiques respectueuses de l'environnement
- en protégeant les éléments de continuité écologique tels que les arbres isolés, les haies, le petit bâti, les mares, les canaux ...)

Prioritaire

L'intégration de la nature dans les zones urbaines

Prioritaire

La limitation du développement de nouvelles espèces invasives et la maîtrise de celles déjà présentes

Modéré





<b>Thématique</b>	Milieux naturels
-------------------	------------------

Incidences négatives	Diminution des incidences négatives	Incidences positives	Mesures supplémentaires	Incidences faibles	Point de vigilance
----------------------	-------------------------------------	----------------------	-------------------------	--------------------	--------------------

<b>Enjeu</b>	La préservation de la trame verte <ul style="list-style-type: none"> <li>○ en préservant les réservoirs de biodiversité ;</li> <li>○ en favorisant les corridors entre ces espaces.</li> </ul>				
<b>PADD</b>	<b>Zonage</b>	<b>OAP</b>	<b>Règlement</b>	<b>Mesures supplémentaires</b>	<b>Bilan</b>
Préservation des canaux fossés, haies, cours d'eau, bosquets arborés et arbres remarquables Protection des éléments éco-paysagers	Secteurs susceptibles d'être impactés concernés par des enjeux naturalistes, notamment en zone Npv paroi rocheuse avec cavités dont une est occupée par un couple de guêpier d'Europe – espèce protégée à l'échelle nationale	Ecran végétal à créer Alignements d'arbres de haute tige à créer	Obligation de plantations adaptées aux caractéristiques de l'environnement local et au changement climatique Aménagements végétaux comprenant des espèces mellifères Choix de plusieurs essences pour les haies	Récréer un habitat favorable au guêpier d'Europe Réaliser une étude spécifique sur la présence d'orchidées et la potentialité d'accueil de la faune dans le boisement, qui définira les mesures ERC précises à mettre en place.	Incidences négatives
Poursuite des activités touristiques	Artificialisation	OAP TVB	Limitation au stricte minimum le recours à des surfaces imperméables		
Réinvestissement de l'ancienne carrière	Prescriptions graphiques <ul style="list-style-type: none"> <li>- Espaces Boisés Classés</li> <li>- Secteurs et linéaires d'Espèces</li> </ul>		Limitation des possibilités d'aménagement en zone NZ		



	Végétaux à Préserver				
	Secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique				
	TVB majoritairement en zones A et N				

Enjeu		La préservation de la trame bleue (zones humides, fossés humides, cours d'eau et leurs abords (berges et ripisylves))			
PADD	Zonage	OAP	Règlement	Mesures supplémentaires	Bilan
Préservation des canaux fossés	Prescriptions graphiques <ul style="list-style-type: none"> <li>- Zones humides et la morphologie des cours d'eau</li> <li>- Espaces de bon fonctionnement des cours d'eau</li> <li>- Secteur inconstructible le long du Bachassol</li> </ul> Secteurs couverts par le zonage risques naturels inondation et rupture de digue	Préservation des cours d'eau (OAP TVB)			Incidences faibles
	Cours d'eau en majeure partie en zone N, A, As, Aar				

Enjeu	La préservation de la biodiversité en milieu agricole <ul style="list-style-type: none"> <li>o en favorisant les pratiques respectueuses de l'environnement</li> </ul>
-------	--



○ en protégeant les éléments de continuité écologique tels que les arbres isolés, les haies, le petit bâti, les mares, les canaux ...)					
PADD	Zonage	OAP	Règlement	Mesures supplémentaires	Bilan
Préservation des canaux fossés, haies, cours d'eau, bosquets arborés et arbres remarquables	Protection des éléments au titre des milieux naturels qui permet de préserver la fonctionnalité des milieux isolés (haies, arbres...)		Coefficient de biotope Obligation de plantations adaptées aux caractéristiques de l'environnement local Aménagements végétaux comprenant des espèces mellifères Choix de plusieurs essences pour les haies		Incidences faibles
Préservation des terres agricoles	Majorité des zones agricoles en zone A				

Enjeu L'intégration de la nature dans les zones urbaines					
PADD	Zonage	OAP	Règlement	Mesures supplémentaires	Bilan
Développement de l'offre en espaces verts	Protection des éléments au titre des milieux naturels qui permet de préserver la fonctionnalité des milieux isolés (haies, arbres...)	Conservation du caractère non bâti et végétal des secteurs paysagers	Coefficient de biotope Obligation de plantations adaptées aux caractéristiques de l'environnement local Aménagements végétaux comprenant des espèces mellifères Choix de plusieurs essences pour les haies		Incidences positives
	Prescriptions graphiques <ul style="list-style-type: none"> <li>- Espaces Boisés Classés</li> <li>- Secteurs et linéaires d'Espèces</li> </ul>	Création d'habillage végétal, renforcement végétal de certains lieux et création d'espaces publics non bâtis	Limitation au stricte minimum le recours à des surfaces imperméables		



	Végétaux à Préserver				
--	----------------------	--	--	--	--

<b>Enjeu</b>	La limitation du développement de nouvelles espèces invasives et la maîtrise de celles déjà présentes				
<b>PADD</b>	<b>Zonage</b>	<b>OAP</b>	<b>Règlement</b>	<b>Mesures supplémentaires</b>	<b>Bilan</b>
			Espèces invasives interdites		Incidences faibles



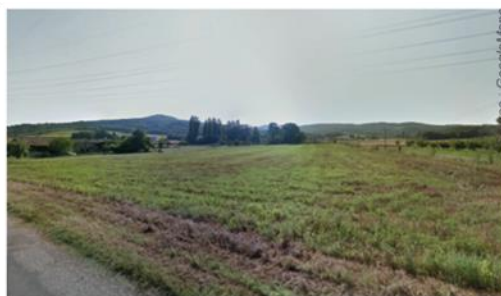
### 3.3 Paysage et patrimoine



#### Paysage et patrimoine

##### Topographie - hydrographie

- un territoire étendu au relief contrasté
- un réseau hydrographique important



Territoire vallonné avec une alternance de boisements et de cultures

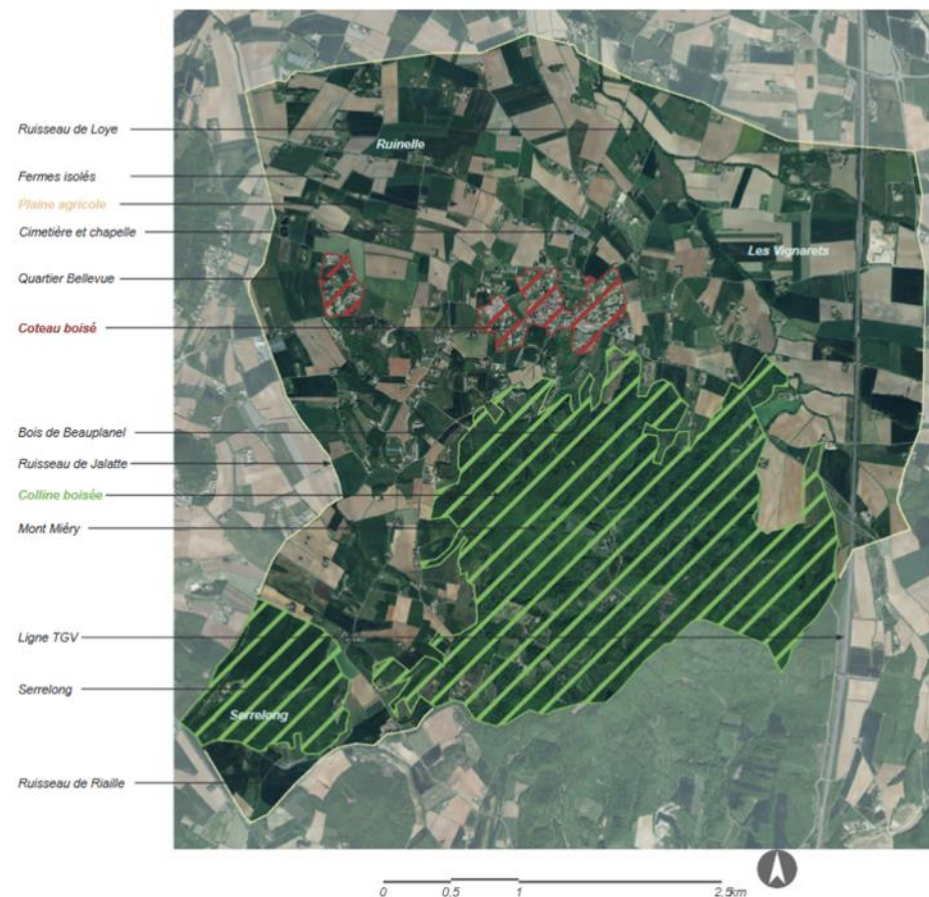
##### Unités paysagères

- Plaine agricole
- Coteau boisé
- Colline boisée

Préserver le paysage naturel et agricole

Préserver le patrimoine bâti et végétal remarquable

Protéger et harmoniser le centre historique du bourg





Thématique	Paysage et patrimoine
------------	-----------------------

Incidences négatives	Diminution des incidences négatives	Incidences positives	Mesures supplémentaires	Incidences faibles	Point de vigilance
----------------------	-------------------------------------	----------------------	-------------------------	--------------------	--------------------

Enjeu		Préserver le paysage naturel et agricole		
PADD	Zonage	OAP	Règlement	Bilan
Préservation des terres agricoles	Zones à urbaniser pouvant dénaturer le paysage			Incidences faibles
Préservation des réservoirs de biodiversité, cours d'eau	Eléments paysagers structurants de la TVB en zones A et N			
	Prescriptions graphiques <ul style="list-style-type: none"> <li>- Espaces Boisés Classés</li> <li>- Secteurs et linéaires d'Espèces Végétaux à Préserver</li> </ul>			

Enjeu		Préserver le patrimoine bâti et végétal remarquable		
PADD	Zonage	OAP	Règlement	Bilan
Protection du patrimoine	Prescriptions graphiques <ul style="list-style-type: none"> <li>- Secteurs et linéaires d'Espèces Végétaux à Préserver</li> <li>- Eléments de patrimoine bâti</li> <li>- Secteurs paysagers non bâtis</li> </ul>		Rappel des secteurs relevant de monument historique et de périmètre de protection des monuments historiques	Incidences faibles



Enjeu				
Protéger et harmoniser le centre historique du bourg				
PADD	Zonage	OAP	Règlement	Bilan
Protection du patrimoine et notamment de la vieille ville		Objectif de l'OAP Charlemagne : créer une façade urbaine et architecturale de qualité au Nord de la place	Prescription de caractéristiques architectures des façades, toitures et clôtures	Incidences positives
		Objectifs de l'OAP Vieille Ville sur le patrimoine et le paysage		



## 3.4 Ressources naturelles



### Ressources naturelles

#### Qualité des masses d'eau

- Masses d'eau superficielle
  - état chimique : bon
  - état écologique : contrasté (1 bon, 1 moyen)
- Masses d'eau souterraine :
  - état chimique : médiocre
  - état quantitatif : bon

#### Assainissement

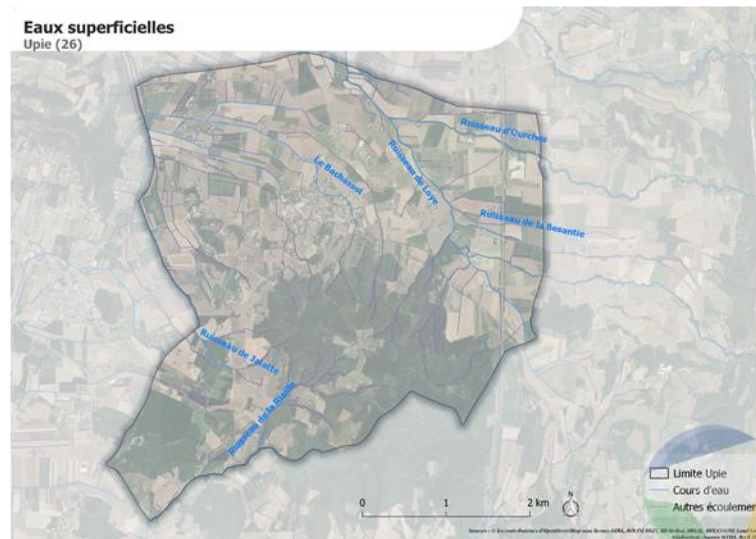
- STEP sur Upie
- Dépassement régulier du débit nominal

#### Eaux pluviales

- Pas de problème majeur

#### Eau potable

- Rendement de 90,4% en 2022
- Bonne qualité
- En Zones de Répartition des Eaux



L'amélioration ou le maintien de la qualité des masses d'eau de surfaces et souterraines

Prioritaire

L'adaptation du développement du territoire à la ressource en eau et à la capacité des réseaux

Structurant

L'adaptation du développement urbain à la présence ou à la mise en place de systèmes d'assainissement collectif ou non collectif performants

Structurant

La mise en conformité de la station d'épuration

Structurant

La gestion des eaux pluviales

Modéré





<b>Thématique</b>	Ressources naturelles
-------------------	-----------------------

Incidences négatives	Diminution des incidences négatives	Incidences positives	Mesures supplémentaires	Incidences faibles	Point de vigilance
----------------------	-------------------------------------	----------------------	-------------------------	--------------------	--------------------

Enjeu	L'amélioration ou le maintien de la qualité des masses d'eau de surfaces et souterraines			
PADD	Zonage	OAP	Règlement	Bilan
Protection des cours d'eau	Cours d'eau en majeure partie en zones naturelles et agricoles	Préservation des cours d'eau (OAP TVB)		Incidences faibles
	Prescription graphique (zones humides et de protection de la morphologie des cours d'eau, espace de bon fonctionnement des cours d'eau, secteur inconstructible le long du Bachassol)			

Enjeu	L'adaptation du développement du territoire à la ressource en eau et à la capacité des réseaux			
PADD	Zonage	OAP	Règlement	Bilan
Développement communal > augmentation des besoins en eau potable			Si capacité du réseau insuffisante à proximité d'une zone AU, modification ou révision du PLU	Incidences faibles
Adaptation du développement du territoire aux ressources et système de distribution d'eau potable.			Raccordement obligatoire au réseau public (hors 2AU)	

Enjeu	L'adaptation du développement urbain à la présence ou à la mise en place de systèmes d'assainissement collectif ou non collectif performants			
PADD	Zonage	OAP	Règlement	Bilan



Développement communal > augmentation des besoins en assainissement		Echéancier d'ouverture de la zone 1AU adapté à la réhabilitation de la station d'épuration	Zonage d'assainissement annexé au règlement	Point de vigilance
Adaptation du développement du territoire aux capacités quantitatives et qualitatives de systèmes d'assainissement en eaux usées				

Enjeu	La mise en conformité de la station d'épuration			
PADD	Zonage	OAP	Règlement	Bilan
Développement communal > augmentation des besoins en assainissement		Echéancier d'ouverture de la zone 1AU adapté à la réhabilitation de la station d'épuration		Point de vigilance
Adaptation du développement du territoire aux capacités quantitatives et qualitatives de systèmes d'assainissement en eaux usées				

Enjeu	La gestion des eaux pluviales dans les projets d'aménagement			
PADD	Zonage	OAP	Règlement	Bilan
Éléments sur la bonne gestion des eaux pluviales		OAP TVB (limiter imperméabilisation, désimperméabilisation des sols)	Coefficient de biotope Traitement des eaux pluviales de voirie et stationnement avant infiltration Privilégier infiltration	Incidences faibles

## 3.5 Risques

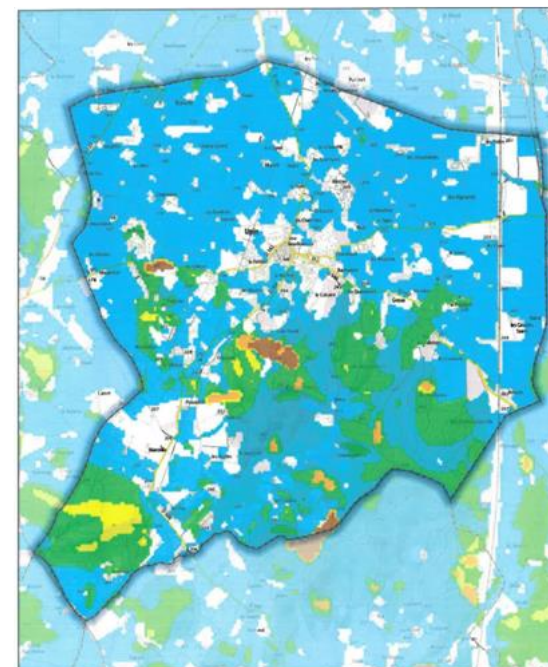
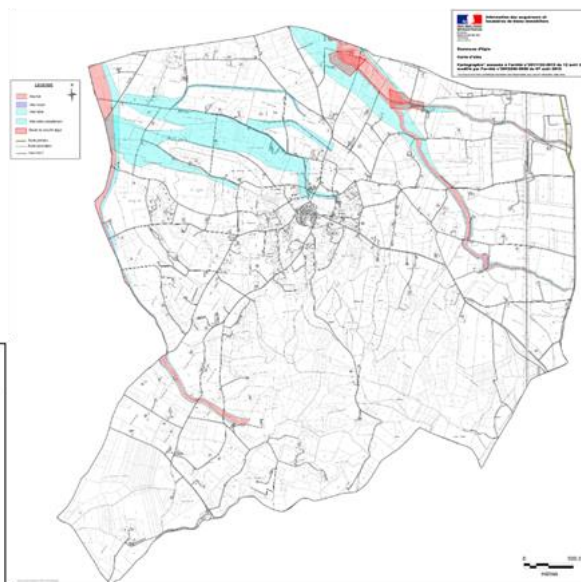


### Risques

#### Risques naturels



- Inondation : par une crue à débordement et ruptures de digues
- Séisme : zone de sismicité 3 - modérée
- Retrait gonflement des argiles : aléa faible à fort
- Incendies : carte d'aléas, risques faibles à très faibles



Sources : BRGM Scan 250,  
BRGM BD CARTO3 version 3-1,  
Agence MTDA, Juin 2017  
Réalisation : D.D.T. de la Drôme - septembre 2018

Aléa très faible  
Aléa faible  
Aléa moyen  
Aléa fort  
Aléa très fort

ECHELLE : 1 / 20000



#### Risques technologiques



- Transport de matières dangereuses : gazoduc et hydrocarbures
- Industriel : 3 ICPE, aucun SEVESO
- Radon : faible
- Exposition au plomb

La prise en compte des secteurs à risques identifiés dans le futur document d'urbanisme

Structurant

L'anticipation de tout nouveau risque dans le projet de développement communal

Structurant





Thématique	Risques				
------------	---------	--	--	--	--

Incidences négatives	Diminution des incidences négatives	Incidences positives	Mesures supplémentaires	Incidences faibles	Point de vigilance
----------------------	-------------------------------------	----------------------	-------------------------	--------------------	--------------------

Enjeu	La prise en compte des secteurs à risques identifiés dans le futur document d'urbanisme					
Détails	PADD	Zonage	OAP	Règlement	Mesures supplémentaires	Bilan
Risque sismique						
Risque inondation	Prise en compte des risques	Prise en compte du risque inondation : secteurs couverts par le zonage risque naturels inondation et rupture de digue Prescriptions graphiques : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Zones humides et protection de la morphologie des cours d'eau</li> <li>- Espaces de bon fonctionnement des cours d'eau</li> <li>- Secteur inconstructible Bachassol</li> </ul>	OAP TVB (limiter imperméabilisation, désimperméabilisation des sols)	Coefficient de biotope Gestion des eaux pluviales		Incidences faibles
Risque mouvement de terrain		Zones de projet en aléa retrait gonflement des argiles moyen (mais obligation réglementaire de réaliser une étude				





		géotechnique dans ces zones)				
Risque feux de forêt		Zone Npv se situe en partie en zone d'aléa fort				Prendre en compte le risque incendie dans l'étude d'impact notamment en réalisant une voie d'exploitation de taille suffisante pour l'intervention des services de secours et en mettant en place des hydrants de capacité suffisante pour la défendabilité de la zone.
Risques technologiques				Rappel des servitudes d'utilité publique des canalisations de transport de matière dangereuse		
				ICPE interdites dans certaines zones Dans certains zones ICPE admises sous réserves		

**Enjeu** L'anticipation de tout nouveau risque dans le projet de développement intercommunal



PADD	Zonage	OAP	Règlement		Bilan
Les activités générant des risques ne se développeront pas dans les zones résidentielles	Prise en compte du risque inondation : secteurs couverts par le zonage risque naturels inondation et rupture de digue Prescriptions graphiques : <ul style="list-style-type: none"><li>- Zones humides et protection de la morphologie des cours d'eau</li><li>- Secteur inconstructible Bachassol</li></ul>				Incidences faibles

## 3.6 Pollutions et nuisances



### Pollutions et nuisances

#### Déchets

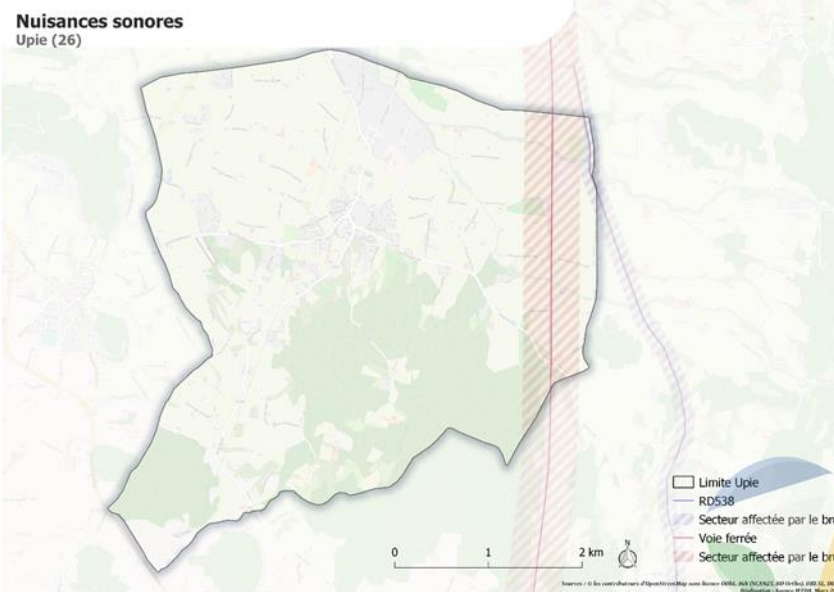
- Pas d'infrastructure de stockage ou de traitement des déchets sur Upie
- Gestion intercommunale des déchets

#### Pollution des sols

- 5 anciens sites industriels et activités de service (susceptibles de pollution)

#### Bruit

- Commune rurale -> ambiance sonore tranquille
- Exceptions : RD538, ligne ferroviaire



Le maintien de la collecte et du traitement des déchets en adéquation avec les besoins du territoire

Modéré

La prise en compte des sites potentiellement pollués dans les projets d'aménagement

Prioritaire

La limitation de l'extension des zones bruyantes dans les zones soumises à des nuisances importantes à proximité des réseaux et la préservation des zones calmes

Prioritaire





<b>Thématique</b>	Pollutions et nuisances				
-------------------	-------------------------	--	--	--	--

Incidences négatives	Diminution des incidences négatives	Incidences positives	Mesures supplémentaires	Incidences faibles	Point de vigilance
----------------------	-------------------------------------	----------------------	-------------------------	--------------------	--------------------

Enjeu	Le maintien de la collecte et du traitement des déchets en adéquation avec les besoins du territoire			
PADD	Zonage	OAP	Règlement	Bilan
Développement communal > production supplémentaire de déchets				Incidences faibles (continuation de la bonne gestion des déchets)
Poursuite des efforts en matière de gestion réduction et tri des déchets				

Enjeu	La prise en compte des sites potentiellement pollués dans les projets d'aménagement			
PADD	Zonage	OAP	Règlement	Bilan
	Aucune zone AU sur des sites et sols potentiellement pollués			Point de vigilance
	Zone Npv sur un site potentiellement pollué			

Enjeu	La limitation de l'extension des zones bruyantes dans les zones soumises à des nuisances importantes à proximité des réseaux et la préservation les zones calmes			
PADD	Zonage	OAP	Règlement	Bilan
Développement communal > augmentation des nuisances sonores liées au trafic routier	Aucun secteur U ou AU ne se situe en secteur affecté par le bruit.		Recul des constructions	Incidences très faibles
Pas de développement d'activités générant des nuisances sonores dans les zones résidentielles Limitation des expositions de la population aux nuisances sonores	Une zone AU et une zone 2AU > augmentation des nuisances sonores liés au développement démographique faible			



### 3.7 Analyse des incidences sur les sites Natura 2000

La commune d'Upie n'est concernée par aucun site Natura 2000.

Le PLU d'Upie peut impacter certains sites de la Directive Habitats via différents cours d'eau et fossés situés sur la commune qui alimentent les sites. Deux sites ont ainsi identifiés. Il s'agit des zones spéciales de conservation (ZSC) :

- FR8201677 - Milieux alluviaux du Rhône aval ;
- FR8201678 - Milieux aquatiques et alluviaux de la basse vallée de la Drôme.

Les secteurs susceptibles d'être impactés de la commune d'Upie sont situés en dehors des périmètres des sites Natura 2000.

Les cours d'eau concernés sont en majeure partie en zone N, A, As, Aar. Un cours d'eau est présent en zone UB. Il est protégé par une prescription graphique (secteur inconstructible le long du Bachassol).

Plusieurs cours d'eau, ripisylves et fossés humides sont protégés par une prescription graphique (zones humides et de protection de la morphologie des cours d'eau, espace de bon fonctionnement des cours d'eau). Le zonage risques naturels inondation et rupture de digue permet aussi une protection des cours d'eau.

Le projet de PLU n'est donc pas de nature à impacter qualitativement ou quantitativement les cours d'eau de la commune liés aux sites Natura 2000 en aval.

**Le PLU d'Upie n'est donc pas susceptible d'induire des incidences négatives significatives sur l'état de conservation des habitats et des populations d'espèces ayant conduit à la désignation les sites Natura 2000 suivants :**

- **FR8201677 - Milieux alluviaux du Rhône aval ;**
- **FR8201678 - Milieux aquatiques et alluviaux de la basse vallée de la Drôme.**





## 4 Indicateurs

Un indicateur est un outil d'évaluation et d'aide à la décision (pilotage, ajustements et rétro-correction) grâce auquel on va pouvoir mesurer une situation ou une tendance, de façon relativement objective, à un instant donné, ou dans le temps et/ou l'espace. Un indicateur se veut être une sorte de résumé d'informations complexes, qui permettra aux acteurs concernés de dialoguer entre eux, et d'adapter éventuellement les mesures de compensation en cours de l'application du projet.

33 indicateurs ont été définis pour le PLU d'Upie sur l'ensemble des thématiques environnementales.